

COMMUNIQUE DE PRESSE

Besançon, le 27 mai 2024

Deux Lynx relâchés dans le massif du Jura : retour à la nature pour deux femelles sauvées à l'hiver 2023

Le 6 et le 13 mai, deux femelles Lynx ont été respectivement remises en liberté à proximité du lieu où elles avaient été recueillies à l'hiver dernier sur les communes de Morbier et de Montlebon. Pour l'une d'entre elle retrouvée blessée par balle, une enquête judiciaire pour tentative de destruction est actuellement ouverte et conduite sous l'autorité du procureur de la république afin d'identifier le ou les responsables de ce délit (puni d'une peine maximale de 3 ans de prison et 150 000 € d'amende) qui porte une atteinte grave à la population de lynx en France. Les deux femelles ont été prises en charge et réhabilitées par le centre de soin Athenas structure de soins à la faune sauvage spécialiste de l'espèce.

Le Lynx boréal, le plus grand félin sauvage présent en Europe, est une espèce menacée et strictement protégée au niveau international et national dont l'état de conservation est un sujet important pour la France. Le Massif du Jura héberge 80 % de la population de Lynx. Notre région a donc une responsabilité particulière vis-à-vis de cette espèce. Actuellement les deux principales menaces qui pèsent sur l'espèce sont les collisions routières et les destructions illégales qui représentent à elles seules, plus de 80 % de la mortalité.

Cette remise en liberté est encadrée par un arrêté ministériel du 01 juillet 2022. Les services de l'État (Préfectures de département, DREAL Bourgogne-Franche-Comté, DDTs, Office Français de la Biodiversité) veillent au respect des dispositions prévues.

Les Lynx ont été équipées d'un collier VHF/GPS pour garantir leur sécurité et collecter des informations sur leur réinsertion et leur réadaptation au milieu naturel.

1

Odile Roque Bedeaux pôle communication Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/



Les opérations de prise en charge de Lynx blessés et plus généralement de préservation de l'espèce s'inscrivent dans le cadre plus large du Plan National d'Actions en faveur du Lynx boréal dont la DREAL Bourgogne-Franche-Comté et l'Office Français pour la Biodiversité assurent la coordination et l'animation pour le compte de l'État (site internet dédié au PNA Lynx).

Ce plan qui mobilise l'ensemble des acteurs concernés (représentants associatifs, scientifiques, représentants des activités socio-professionnelles, éleveurs, chasseurs etc) vise à rétablir l'espèce dans un état de conservation favorable. Ce premier Plan National d'Actions sur 5 ans constitue une première étape vers l'atteinte de cet objectif de long terme.

Odile Roque Bedeaux pôle communication Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpementdurable.gouv.fr/

